



# Cour constitutionnelle

## Nouveaux arrêts prononcés

### Numéro d'arrêt : 70/2024

Date d'arrêt : 27/06/2024

Numéro(s) de rôle : 8011

Procédure : Question préjudicielle

**Norme(s) contrôlée(s)** : Ancien Code civil (article 577-3, alinéa 1er, tel qu'il était d'application avant le 1er janvier 2019, lu en combinaison avec l'article 179 de la loi du 18 juin 2018 « portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges »)

**Mots-clés** : Droit civil - Propriété - Copropriété - Copropriété forcée - Transition du régime dérogatoire au régime légal - Conditions - Régime dérogatoire constitué avant ou après le 1er janvier 2019

**Dispositif** : - Violation (article 179, alinéa 3, de la loi du 18 juin 2018, en ce qu'il empêche que, lorsqu'une dérogation au régime légal propre à la copropriété forcée des immeubles ou groupes d'immeubles bâtis a été valablement décidée avant le 1er janvier 2019, il soit mis fin à cette dérogation à la demande d'un seul copropriétaire)

- Pour le surplus, la question préjudicielle n'appelle pas de réponse

**Texte de l'arrêt** : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-070f.pdf>

**En bref** : Il est discriminatoire que, lorsqu'une dérogation au régime légal de la copropriété par appartements a été décidée avant le 1er janvier 2019, il ne puisse pas être mis fin à cette dérogation à la demande d'un seul copropriétaire

### Numéro d'arrêt : 71/2024

Date d'arrêt : 27/06/2024

Numéro(s) de rôle : 8045

Procédure : Recours en annulation

**Norme(s) contrôlée(s)** : Décret-programme flamand du 16 décembre 2022 « accompagnant le budget 2023 » (article 35, 4°)

**Mots-clés** : Environnement - Gestion durable des cycles de matériaux et de déchets - Déchets produits en Région flamande transportés en vue de leur traitement en dehors de la Région - Redevance écologique - Montant - Taxe interdite d'effet équivalent à un droit d'entrée ou de sortie

**Dispositif** : Annulation

**Texte de l'arrêt** : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-071f.pdf>

### Numéro d'arrêt : 72/2024

Date d'arrêt : 27/06/2024

Numéro(s) de rôle : 8056

Procédure : Recours en annulation

**Norme(s) contrôlée(s)** : Décret de la Communauté française du 14 décembre 2022 « contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 » (allocation 41.10 du programme 11 dans la division organique 01 et articles 1er et 2)

**Mots-clés** : Droit public - Communauté française - Financement - Subventions - Associations culturelles francophones situées dans la région de langue néerlandaise - Compétence territoriale

**Dispositif** : Rejet du recours

**Texte de l'arrêt** : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-072f.pdf>

**En bref** : La Cour rejette le recours en annulation introduit par le Gouvernement flamand contre le décret de la Communauté française allouant une dotation de fonctionnement au Parlement de la Communauté française

### Numéro d'arrêt : 73/2024

Date d'arrêt : 27/06/2024

Numéro(s) de rôle : 8059

**Procédure** : Questions préjudicielles

**Norme(s) contrôlée(s)** : Loi du 18 décembre 2015 « portant des dispositions diverses en matière de produits soumis à accise, ainsi que des modifications à la loi générale du 18 juillet 1977 sur les douanes et accises » (articles 8 et 21)

**Mots-clés** : Droit fiscal - Taxation des produits énergétiques - Droit d'accise spécial pour le diesel professionnel (gasoil) - Exonération - Entreprises de transport professionnelles - Remboursement - Conditions - Période transitoire

**Dispositif** : Violation (articles 8 et 21 de la loi du 18 décembre 2015, en ce qu'ils ne prévoient pas, à l'égard des acquéreurs de gasoil, une période transitoire raisonnable pour régler leur enregistrement)

**Texte de l'arrêt** : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-073f.pdf>

**Numéro d'arrêt** : 74/2024

**Date d'arrêt** : 27/06/2024

**Numéro(s) de rôle** : 8071

**Procédure** : Question préjudicielle

**Norme(s) contrôlée(s)** : Loi du 4 avril 2014 « relative aux assurances » (article 203, § 3)

**Mots-clés** : Droit des assurances - Assurances de personnes - Contrats d'assurance maladie - Assurance incapacité de travail - Durée du contrat d'assurance - Assurance principale / Assurance accessoire

**Dispositif** : Violation (article 203, § 3, de la loi du 4 avril 2014, en ce qu'il ne rend pas la durée minimale obligatoire inscrite à l'article 203, § 1er, de cette loi applicable aux assurés qui ont souscrit une assurance incapacité de travail offerte à titre accessoire par rapport à un risque principal dont la durée n'est pas à vie)

**Texte de l'arrêt** : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-074f.pdf>

**En bref** : Il est discriminatoire que les assurances incapacité de travail aient une durée minimale obligatoire uniquement lorsqu'elles sont souscrites comme assurance principale et non lorsqu'elles sont souscrites comme assurance accessoire